Ville de Mont-Saint-Hilaire

POLITIQUE
de la famille et des aînés

Table des matières

Historique et mise en situation **4**

Définition de la famille et de la personne aînée **6**

Données sur les familles et les aînés **8**

Mont-Saint-Hilaire : une ville attrayante pour les familles et les aînés **10**

Le contexte municipal **18**

Mission et valeurs de la politique **20**

Principes d'intervention **24**

Domaines d'intervention, orientations et objectifs **26**

Mise en œuvre de la politique **38**

Annexe 1 – Comité de la Politique de la famille et des aînés **40**

Entrée en vigueur de la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire : septembre 2013.
L'utilisation du masculin facilite la lecture du document.

Historique
et mise en situation

En octobre 2005, la Ville de Mont-Saint-Hilaire publiait sa toute première Politique familiale. Ce travail était le fruit d'un exercice amorcé à l'automne 2003, par le Comité sur l'élaboration de la Politique familiale, lequel était formé d'élus, de citoyens, de fonctionnaires municipaux, ainsi que de représentants du Carrefour action municipale et famille. Un plan d'action découlait de la politique et a été mis à jour au début de 2009.

Dans la même foulée et plus récemment, le Conseil municipal a manifesté le souhait que la Ville se dote d'une Politique des aînés. Après réflexion, comme la Politique familiale est un outil en constante évolution, il fut proposé de la revoir et d'y inclure la réalité des aînés dans notre communauté, comme l'ont fait plusieurs villes jusqu'à présent.

Le travail du Comité consiste à réfléchir sur la réalité des familles et des aînés à Mont-Saint-Hilaire, à sonder et à consulter ces groupes et les groupes d'intérêts (organismes communautaires, publics et parapublics) et ultimement à recommander au Conseil municipal l'adoption d'une Politique de la famille et des aînés et un plan d'action qui tiendront compte de la réalité hilairemontaise et des besoins des citoyens.

Définition de la famille *et de la personne aînée*

La famille est un milieu de vie composé d'adultes, d'aînés et d'enfants évoluant au quotidien, unis par des liens génétiques, légaux ou affectifs et partageant des principes, des valeurs, des projets, une histoire, une culture. Au cœur de cette cellule : les enfants. La famille est un lieu privilégié d'apprentissage et de développement sur les plans tant affectif que cognitif et social.

Toutefois, tous les aînés ne sont pas inclus dans une famille, soit du fait que leurs familles sont trop éloignées, soit du fait qu'ils ne sont plus en contact avec celles-ci, soit qu'ils n'en ont pas.

La définition de ce que sont un enfant et un adulte fait facilement consensus parmi la majorité des citoyens. Par contre, la définition de la personne aînée demande à être précisée.

Aux fins de cette politique, une personne aînée est une personne parvenue à un stade de vie lui permettant ou lui imposant une modification de ses activités physiques ou intellectuelles de manière quantitative ou qualitative. Cette personne demeure une richesse pour notre communauté et nous entendons la mettre en valeur.

Cette même personne, avançant en âge, doit pouvoir bénéficier du soutien de sa famille, des personnes qui l'entourent, des organismes de sa communauté et de la Ville. Cette politique entend faciliter l'accès aux services spécifiques requis par les aînés de Mont-Saint-Hilaire.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire dédie cette politique à toutes les familles et à tous les aînés résidant sur son territoire.

Données sur *les familles et les aînés*

Données sur les familles hilairemontaises

Statistique Canada 2011

- En 2011, Mont-Saint-Hilaire (ville) comptait une population de 18 200 habitants, représentant une variation en pourcentage de 15,8 % par rapport à 2006. En comparaison, la croissance moyenne nationale était de 5,9 %.
- En 2011, Mont-Saint-Hilaire (ville) comptait 7 160 logements privés occupés par des résidents habituels. Le changement au niveau des logements privés occupés par des résidents habituels en 2006 était de 16,2 %. Pour l'ensemble du Canada, le nombre de logements privés occupés par des résidents habituels a augmenté de 7,1 %.
- Parmi les couples (mariés et en union libre) dans la subdivision de recensement de Mont-Saint-Hilaire, 47,3 % avaient des enfants âgés de 24 ans et moins vivant au domicile familial, comparativement à 46,9 % des couples pour l'ensemble du Canada.
- Le revenu familial est supérieur à la moyenne montérégienne et québécoise.
- Les Hilairemontais sont majoritairement propriétaires de leur habitation. 65,6 % des ménages privés vivaient dans des maisons individuelles non attenantes.
- Une forte proportion de la population détient un diplôme d'études supérieures.
- La majorité des travailleurs occupent un emploi à l'extérieur de la municipalité.

« La majorité des travailleurs occupent un emploi à l'extérieur de la municipalité. »

Données sur les aînés hilairemontais

Statistique Canada 2011

- En 2011, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus était de 17,3 %. En comparaison, la moyenne nationale était de 14,8 %.
- En 2011, le pourcentage de la population âgée de 55 à 64 ans était de 14,8 %.

Mont-Saint-Hilaire : *une ville attrayante* pour les familles et les aînés

Ses vergers animant les flancs de la montagne, la présence d'institutions muséales, le Centre de la nature, le Manoir Rouville-Campbell, le bassin dynamique d'artistes et d'artisans, l'implication active des organismes du milieu, ainsi que ses parcs et espaces verts figurent parmi ses atouts précieux. Complétant ce tableau naturel, l'identité hilairemontaise devient la source d'une véritable force d'attraction marquant ainsi la vie économique, sociale et culturelle du territoire.

La ville de Mont-Saint-Hilaire se distingue par les éléments naturels incontournables qui composent son cachet unique, par la qualité de la conservation du cadre champêtre et du patrimoine historique, par ses efforts consentis pour protéger l'environnement, par son milieu de vie propice à l'épanouissement des personnes, des familles et des aînés, par la qualité de ses services et de ses infrastructures répondant aux besoins des Hilairemontais et par la diversité de ses activités récréatives, culturelles et de plein air. Le tout conjugué à une vie associative très riche, de même qu'un engagement bénévole soutenu dans diverses sphères d'activités. Ces particularités sont déterminantes dans le choix que font les familles et les aînés de s'établir et de demeurer à Mont-Saint-Hilaire.

Le patrimoine naturel et architectural de Mont-Saint-Hilaire constitue un acquis de grande valeur pour les citoyens. Plusieurs secteurs témoignent aujourd'hui de l'histoire. De plus, les organismes du milieu travaillent activement à transmettre ces notions de patrimoine aux générations futures :

- les vergers tout autour de la montagne ;
- un territoire agricole couvrant près de 50 % de la superficie de la ville ;
- les percées visuelles uniques du chemin de la Montagne ;
- le vieux village, avec l'église Saint-Hilaire et les œuvres d'Ozias Leduc, l'école Sacré-Cœur et les maisons anciennes, témoins d'une activité économique des années 1800 ;
- les vestiges de moulins à la montagne ;
- le Manoir Rouville-Campbell.

La vie de quartier est caractérisée par des atouts recherchés : la qualité de vie et la tranquillité. Le tout, combiné aux paysages bucoliques qu'offre Mont-Saint-Hilaire. Plusieurs éléments contribuent à dynamiser la vie de quartier, soit la présence de :

- 4 écoles primaires ;
- 2 écoles secondaires ;
- 1 maison des jeunes ;
- des patinoires de quartier dont 2 sont dotées d'une base de béton permettant un usage 4 saisons ;
- 40 kilomètres de tronçons cyclables ;
- 40 parcs et espaces verts répartis sur tout le territoire.

Le passage d'artistes de renom comme Ozias Leduc, Paul-Émile Borduas et Jordi Bonet a véritablement marqué l'histoire de la ville et a influencé le travail de nombreux artistes et artisans établis aujourd'hui à Mont-Saint-Hilaire, représentant une force vive du milieu :

- des lieux culturels incontournables :
  - le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire
  - La Maison amérindienne
  - les Maisons Paul-Émile-Borduas et Ozias-Leduc
- une vingtaine d'organismes culturels offrant diverses activités ;
- des événements culturels, distinctifs et récurrents :
  - *les Cabarets de l'heure mauve*
  - *Créations-sur-le-champ Land art Mont-Saint-Hilaire*.

« La vie de quartier est caractérisée par des atouts recherchés : la qualité de vie, la tranquilité et les paysages bucoliques. »

Mont-Saint-Hilaire offre à sa population des infrastructures diversifiées et de qualité, situées pour la plupart à l'intérieur du pôle municipal, à proximité de l'hôtel de ville et du centre-ville. Des terrains sportifs et récréatifs, modernes et éclairés sont mis à la disposition des citoyens et des organismes.

Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire

Rénové en 2006, le Centre aquatique offre un bassin multifonctionnel, un bassin principal avec tremplin et saunas.

Bibliothèque Armand-Cardinal

Nommée en l'honneur de cet homme agronome, entomologiste et auteur de Mont-Saint-Hilaire, la bibliothèque compte une collection de plus de 72 000 documents. Au cours des dernières années, la bibliothèque a accordé une place de plus en plus importante aux nouvelles technologies.

Pavillon Jordi-Bonet

Désigné en l'honneur de cet artiste de renom s'étant établi à Mont-Saint-Hilaire dans les années 1960 et dont les œuvres sont connues à travers le monde, ce bâtiment est dédié aux activités communautaires et de loisir. Les organismes du milieu y tiennent près de 200 activités chaque année.

Parc multisports

Rénovés en 2010, ces plateaux sportifs, intégrés en un seul ensemble fonctionnel et agréable pour tous les citoyens de la région, comprennent : trois terrains de volley-ball de plage, une piste d'athlétisme, deux terrains de baseball, un terrain de soccer naturel et un terrain de soccer synthétique.

Terrains sportifs

La Ville offre divers terrains sportifs adaptés, dont cinq terrains de tennis synthétiques, un terrain de pétanque et un parc de planches à roulettes, tous situés derrière l'hôtel de ville.

Parcs

Chaque année, la Ville investit dans l'embellissement et l'amélioration des parcs du territoire. Modules de jeux, mobiliers urbains et aménagement paysager répondent aux besoins des quartiers. Des lieux de rencontre incontournables pour les familles et les aînés.

Champêtre et accessible

Mont-Saint-Hilaire tient à conserver son caractère champêtre et à profiter de sa situation géographique avantageuse et enviable à proximité des grands axes routiers (autoroute 20 et 116), rendant facilement accessibles les services généralement utilisés par les familles et les aînés (santé, éducation, commerces, divertissements, etc.).
Le service de transport en commun comprenant, notamment, le transport par autobus (régulier et adapté) et le train de banlieue, contribue à faciliter l'accès à ces services.

« De nombreux organismes voués aux jeunes, aux familles et aux aînés. »

Outre les atouts énumérés précédemment, divers éléments plus spécifiques aux familles et aux aînés ont été mis en place au fil des ans pour favoriser leur bien-être. Parmi ceux-ci :

- un service d'inscriptions en ligne pour les activités aquatiques et les camps de jour ;
- des camps de jour certifiés de même qu'un programme d'accompagnement ;
- de nombreuses activités libres et supervisées offertes au Centre aquatique, dont profitent tout au long de l'année les familles et les aînés ;
- des locaux communautaires à la disposition des organismes du milieu leur permettant de bonifier l'offre de loisir à l'ensemble de la population ;
- une tarification favorisant la famille et les aînés pour l'accès à différents services de loisirs ;
- des activités culturelles variées ;
- de nombreux organismes voués aux jeunes, aux familles et aux aînés, tels que : les scouts, les associations de baseball, football, hockey et soccer, les organismes à vocation communautaire, artistique ou culturelle ;
- des partenariats avec les villes voisines en matière de loisir et de développement communautaire ;
- la Maison des jeunes des quatre fenêtres et le Centre d'éveil Mamichou logés dans les locaux municipaux ;
- les nombreux parcs présents dans les différents quartiers, lesquels ont fait l'objet d'un programme d'investissements important entrepris en 2004 ;
- le réaménagement du chemin Ozias-Leduc, des rues Fortier et Jeannotte, de même que la montée des Trente comportant, notamment, trottoirs et pistes cyclables.

Le contexte *municipal*

La Ville agit pleinement dans les champs de compétences qui lui sont reconnus, favorise la concertation dans le cas de responsabilités partagées et apporte son appui et sa collaboration aux initiatives visant à améliorer les conditions de vie des familles et des aînés hilairemontais.

La Ville est le palier de gouvernement le plus proche du citoyen et, à cet égard, elle assume le rôle de premier interlocuteur des préoccupations quotidiennes de ses citoyens. Cette proximité et cette confiance que les citoyens accordent à la Ville en font un intervenant incontournable dans la mise en place de projets collectifs sur son territoire.

Cette politique se fonde sur une combinaison d'actions directes dans les champs d'intervention de compétences municipales et d'actions en partenariat avec les intervenants du milieu.

La Ville entend travailler en étroite collaboration avec les acteurs du milieu dans le respect de l'identité, des particularités et du cadre budgétaire de Mont-Saint-Hilaire.

Dans la mise en œuvre de cette politique, la Ville de Mont-Saint-Hilaire assume les rôles suivants :

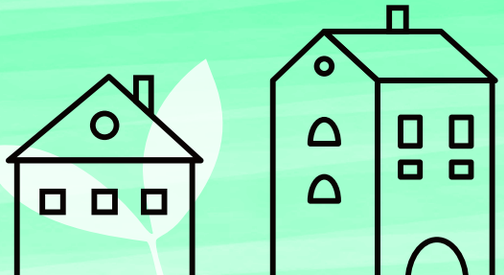

- un **rôle de leader**, lorsqu'elle amorce et assume la responsabilité du projet. Elle coordonne alors les actions;
- un **rôle de partenaire**, lorsqu'elle offre sa collaboration. Elle identifie alors les ressources qu'elle mettra de l'avant et assure une continuité dans la réalisation du projet;
- un **rôle de facilitateur**, lorsqu'elle attribue des ressources humaines et techniques, affecte un soutien financier ou voit à l'expertise du personnel ou de l'entourage;
- un **rôle d'ambassadeur**, lorsqu'elle signifie à la communauté qu'elle reconnait l'importance d'une réalisation sans qu'elle soit le maître d'œuvre, démontre sa solidarité ou contribue à l'avancement d'un projet sur son territoire.

Mission et valeurs *de la politique*

Reconnaissant la valeur et la contribution des familles et des aînés, la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire se doter des outils nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des familles et des aînés de son territoire.

Pour ce faire, elle compte sur un milieu de vie dynamique disposant de ressources communautaires compétentes et engagées.

La Ville met de l'avant, dans cette politique, des orientations et des objectifs impliquant une série d'actions dont la mise en œuvre passe par la mobilisation de toute la communauté.

« La Ville compte sur un milieu de vie dynamique. »

La mission de la Politique de la famille et des aînés est:

- d'exprimer l'importance que le Conseil municipal accorde à la famille et aux aînés;
- de valoriser la place de la famille et des aînés dans la vie communautaire;
- d'offrir aux familles et aux aînés hilairemontais un milieu de vie de qualité qui répond à leurs besoins et à leurs valeurs;
- de favoriser les liens intergénérationnels.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite également offrir aux aînés des occasions de mettre à contribution leur expertise et entend favoriser la transmission de leurs connaissances aux générations qui les suivent.

Ses valeurs sont :

L'écoute

Capacité de prêter attention à des messages et de les comprendre.

L'écoute est une qualité fondamentale en matière de communication, car elle conditionne l'instauration du dialogue. Une écoute attentive précède des actions pertinentes exprimées de façon compréhensible pour tous.

« Concilier la protection de l'environnement, l'efficience économique et la justice sociale. »

Le développement durable et social

Politique de développement qui s'efforce de concilier la protection de l'environnement, l'efficience économique et la justice sociale, en vue de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

L'accessibilité

Ensemble des facteurs qui permettent à un usager d'accéder à un service public.

En ce sens, l'accessibilité porte sur différents aspects ; tout d'abord sur la connaissance des modes de prestation de services, puis sur d'autres aspects, à titre d'exemple ; la facilité d'accès géographique et physique, l'horaire adapté aux besoins des usagers ou la disponibilité du personnel.

La sécurité

Ensemble de mesures et mécanismes mis en place par la société pour assurer la protection des personnes et des familles contre certains risques.

Principes *d'intervention*

La Ville de Mont-Saint-Hilaire désire contribuer au développement d'un environnement favorable à l'épanouissement des familles et au vieillissement actif des aînés en intégrant le penser et l'agir «familles et aînés» dans la culture de la municipalité.

Le réflexe «familles et aînés» sera donc au centre des interventions municipales.

Dans cet esprit, les quatre principes suivants sont exprimés :

1. favoriser la concertation et le partenariat afin de mieux desservir les familles et les aînés ;
2. reconnaître et promouvoir la famille et les aînés comme des partenaires autonomes, responsables et compétents ;
3. reconnaître et promouvoir la personne aînée comme une richesse pour notre communauté ;
4. adapter et améliorer de façon continue l'offre de service municipal pour une adéquation aux attentes et aux besoins des familles et des aînés.

« Contribuer au développement d'un environnement favorable à l'épanouissement des familles. »

Domaines d'intervention, *orientations et objectifs*

A – L'administration publique

Domaine regroupant les interactions entre les citoyens et l'administration de la Ville. L'appareil administratif et la structure politique en sont les deux composantes. De façon complémentaire, les structures régionales desservant directement les familles et les aînés font aussi partie de ce domaine d'intervention.

Orientation

La Ville de Mont-Saint-Hilaire entend développer et maintenir un environnement sensible aux conditions de vie des familles et des aînés en adaptant ses mécanismes de gestion à leurs réalités. Elle entend également inciter ses partenaires publics et organismes du territoire à faire de même.

Objectifs

- Créer et maintenir un accès facile aux décideurs municipaux, à son administration et à ses services en favorisant un environnement propice aux échanges.
- Adapter les processus politiques et administratifs en tenant compte des diverses contraintes liées aux familles et aux aînés.
- Promouvoir et faciliter la participation citoyenne aux processus de consultations et de décisions de la Ville.
- Intervenir auprès des partenaires offrant des services aux familles et aux aînés afin de les inciter à harmoniser leurs services et à en faciliter l'accès.
- Agir de façon proactive face aux changements sociaux affectant les familles et les aînés.

B – La vie communautaire

(loisir, sport, culture
et développement social)

Domaine regroupant autant la participation aux activités que la prise en main de celles-ci par les membres de la communauté. Les notions d'entraide et de partage sont au cœur de ce domaine d'intervention tout autant que le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur quartier et leur ville.

Orientation

Dans ce domaine, la Ville entend favoriser la mise en place de services et d'activités destinés aux familles et aux aînés. Pour ce faire, elle compte sur un réseau bien établi d'organismes communautaires dédiés au bien-être des familles et des aînés ainsi que sur une communauté active et attentive aux besoins de ceux-ci.

Objectifs

- Supporter et faciliter les initiatives du milieu dans la mise sur pied d'activités et de services destinés aux familles et aux aînés.
- Adapter l'offre d'activités de loisir destinée aux familles et aux aînés afin de tenir compte des exigences et contraintes de ceux-ci.
- En collaboration avec les partenaires régionaux, réduire les contraintes reliées au lieu de résidence dans le but de faciliter l'accès aux activités et services recherchés par les familles et les aînés.
- Susciter et favoriser la mise sur pied de programmes et d'activités intergénérationnels.
- Valoriser les mécanismes de concertation avec les organismes communautaires en ce qui concerne les services offerts aux familles et aux aînés.
- Valoriser, promouvoir et faciliter l'implication et la participation des familles et des aînés à la vie communautaire.
- Développer et maintenir un fort sentiment d'appartenance des familles et des aînés à leur quartier et à leur ville.
- Promouvoir les notions d'entraide et de partage.

C – La communication

Domaine regroupant les façons de communiquer de la Ville avec ses citoyens et ses organismes et les moyens mis de l'avant pour faciliter la circulation d'informations entre ceux-ci.

Orientation

L'accès à une information complète et pertinente est essentiel au maintien et au développement de conditions de vie propices à l'épanouissement des familles et des aînés. La Ville mise donc sur l'élaboration de mécanismes de communication efficaces adaptés aux besoins des familles et des aînés.

Objectifs

- Assurer aux familles et aux aînés un accès complet et convivial aux informations qui leurs sont destinées.
- Adapter les véhicules d'informations de la Ville aux contraintes des familles et des aînés et en augmenter le taux de pénétration auprès de ceux-ci.
- Rendre les décisions du Conseil municipal et de l'administration municipale accessibles et facilement compréhensibles pour les familles et les aînés.
- Instaurer un mécanisme de communication directe entre les décideurs municipaux, les familles et les aînés.
- Favoriser l'échange d'informations entre la Ville, les organismes, les partenaires et les citoyens afin d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés.
- Promouvoir l'action des organismes communautaires desservant les familles et les aînés.

D – Le transport et les déplacements urbains

Domaine incluant le transport en commun et la circulation automobile tout autant que les déplacements en vélo ou à pied.

Orientation

Afin de favoriser des interactions fréquentes et valorisantes entre les familles, les aînés et leur milieu de vie, la Ville désire maintenir des conditions de circulation et de déplacement conviviales et sécuritaires sur l'ensemble de son territoire. Outre le transport en commun et la circulation automobile, les déplacements actifs et bénéfiques pour les personnes et l'environnement feront l'objet d'une attention toute spéciale.

« Promouvoir l'accès à des moyens de transport alternatifs et actifs. »

Objectifs

- Sécuriser et faciliter les déplacements des familles et des aînés, particulièrement à pied et en vélo, sur le territoire de la ville.
- Promouvoir l'accès à des moyens de transport alternatifs et actifs pour les déplacements des familles et des aînés.
- En concertation avec les partenaires publics et privés, rendre attrayante et fonctionnelle l'utilisation des divers moyens de transport en commun sur l'ensemble du territoire de la ville
- Consolider les liens entre le transport en commun, les pistes cyclables, les pistes piétonnes, les différents quartiers et les pôles d'attraction de la ville.

E – L'habitation et milieu de vie

Domaine regroupant les notions de diversité et d'accessibilité des logements ainsi que la planification d'un milieu de vie agréable, en lien avec les aspirations des familles et des aînés.

Orientations

La Ville désire participer à l'épanouissement de toutes ses familles et ses aînés quels que soient leur niveau de vie ou leurs moyens. La diversité des habitations et des quartiers vise aussi à favoriser la venue et l'implantation de personnes et de familles venant de tous les horizons. Le développement d'un milieu de vie hétérogène contribuera à enrichir notre communauté. Une vie de quartier active, un environnement sain et une grande préoccupation pour l'environnement caractérisent les efforts de la Ville en ce domaine.

Objectifs

- Favoriser le développement de divers types de logement susceptibles de répondre aux besoins des familles et des aînés.
- Promouvoir la mixité des différents types de logement.
- Participer au maintien des aînés dans leur milieu de vie.
- Développer une trame urbaine facilitant les activités quotidiennes des familles et des aînés.
- Favoriser l'installation de services de proximité dans les quartiers résidentiels.
- Répartir les activités et services destinés aux familles et aux aînés en fonction du lieu de résidence de ceux-ci.
- Susciter et supporter la création d'organismes dédiés à l'animation de la vie de quartier.

F – La sécurité des personnes

Domaine incluant la sécurité des citoyens tout en privilégiant un fort sentiment d'aise et de bien-être des personnes en tout temps sur l'ensemble du territoire de la ville.

Orientations

La Ville désire consolider l'ambiance sereine et sécuritaire propre à Mont-Saint-Hilaire tout en appuyant les initiatives visant l'entraide entre citoyens.

Objectifs

- Promouvoir les comportements sécuritaires auprès des familles et des aînés.
- Développer et maintenir une ambiance sereine à Mont-Saint-Hilaire.
- Collaborer aux efforts des partenaires afin d'améliorer la sécurité financière et alimentaire des familles et des aînés.
- Mettre en valeur et soutenir les organismes du territoire offrant des services aux familles et aux aînés axés sur leur bien-être matériel et sur la sécurité des personnes.
- Promouvoir les services destinés à améliorer la sécurité des personnes dispensés par le service de police, le service de protection incendie et les partenaires du secteur public.
- Soutenir l'action des policiers communautaires.
- Susciter la création d'organismes de surveillance de quartier.

Mise en œuvre
de la politique

La Politique de la famille et des aînés est placée sous la responsabilité d'un Comité de suivi formé de quatre personnes nommées par le Conseil municipal de Mont-Saint-Hilaire. Une personne est choisie parmi les élus municipaux et agit à titre de présidente du Comité de suivi et une deuxième personne est choisie parmi les chefs de Services de la Ville. Les troisième et quatrième membres du comité sont des citoyens de Mont-Saint-Hilaire représentant respectivement les familles et les aînés.

« Le Comité de suivi doit s'assurer de la mise en œuvre des actions découlant de la Politique de la famille et des aînés. »

Le Comité de suivi doit s'assurer de la mise en œuvre des actions découlant de la Politique de la famille et des aînés. La priorisation des actions à entreprendre ainsi que la détermination des moyens pour les réaliser sont au cœur de son mandat.

Il veille aussi à actualiser les données, les concepts et les idées qui ont prévalu à la mise en place de cette politique.

Le Comité de suivi prépare un rapport annuel faisant état de l'avancement du dossier et le soumet au Conseil municipal pour information.

ANNEXE 1

Comité de la Politique *de la famille et des aînés*

Révision de la Politique familiale

Membres du comité

Mme Gaétane Gagnon, citoyenne
Mme Marie-Pierre St-Germain, citoyenne
Mme Marie Charbonniaud, citoyenne
Mme Jennie Dansereau, citoyenne
Mme Nathalie Jean, citoyenne
M. Stéphane Lotz, citoyen

Représentants de l'administration municipale

M. Pierre Bergeron, directeur, Service du loisir et de la culture
Mme Marie-Claude Duguay, chef de division, Activités sportives et récréatives

Ressources externes

M. Michel Piché
M. Gilles Bertrand
Mme Corinne Vachon Croteau, CAMF

Organismes consultés

CDC Vallée-du-Richelieu
CLSC des Patriotes
Maison de la Famille de la Vallée-du-Richelieu
Centre Périnatal Le Berceau
Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu
Maison des jeunes des quatre fenêtres
Amis de la Vallée-du-Richelieu
Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu
Régie intermunicipale de police Richelieu – Saint-Laurent
Services municipaux

Questionnaires recueillis

Auprès des citoyens – 278

Auprès des aînés spécifiquement – 66

Documents consultés

Politique familiale des villes suivantes:

Longueuil

Lévis

Repentigny

Saint-Lambert

Bromont

Documents d'organismes nationaux, provinciaux et régionaux

Statistique Canada, données statistiques pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Favoriser le vieillissement actif au Québec, document de Municipalité amie des aînés

1001 mesures pour les aînés, document de Carrefour action municipale et famille

Municipalité amie des enfants : établir une démarche participative avec les jeunes, document de Carrefour action municipale et famille

Définition des concepts et des principes d'intervention en développement des communautés, document de la Direction de la santé publique de la Montérégie

Pour une population active, le milieu municipal peut faire la différence, document de Kino Québec

Liste des ressources du territoire de la Vallée-des-Patriotes, document de la CDC Vallée-du-Richelieu

Répertoire des services aux aînés, document du Partenariat des organismes locaux et des élus de la Vallée-du-Richelieu (POLE)

Exposés faits aux membres du comité

Les indicateurs de développement des communautés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

La démarche municipalité amie des aînés par le Carrefour action municipale et famille

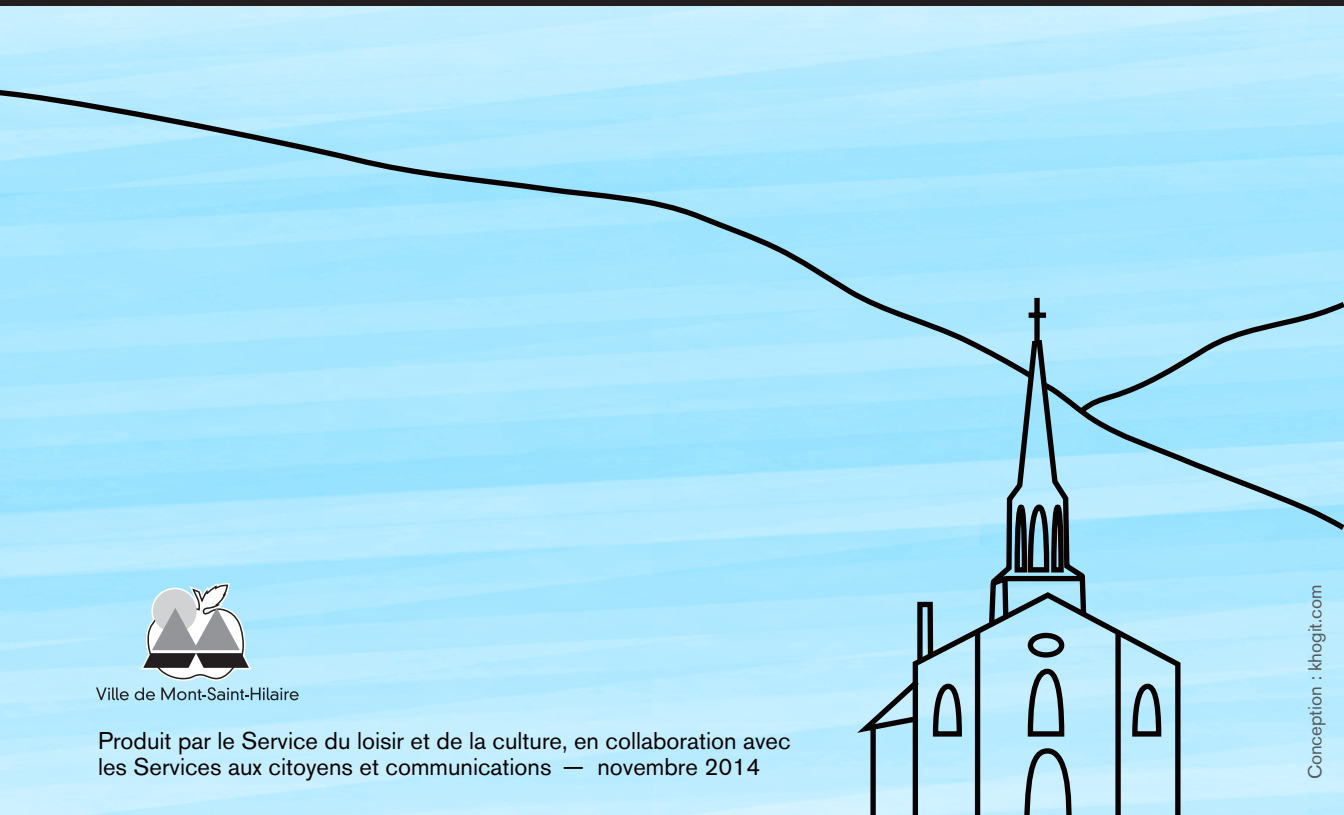

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Produit par le Service du loisir et de la culture, en collaboration avec les Services aux citoyens et communications — novembre 2014

Conception : khogit.com